L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 20 OCTOBRE 1892.

PETITES ANNONCES

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de santé un restaurant des mieux achalandé. Conditions très avantageuses. Adresse L. F., à ce bureau.
20 oct—

A VENDRE—A bon marché, un beau mu et un wagon. S'adresser à F. Gross, coin Champs Elysées et Royale. 20 oct 2f

A LOUER.

A VENDRE—Au Stock Landing, un lot de vaches de choix, Jersey, Durham et Devon, quelques unes fraîches laitières, d'autres sur le point de vêler. Quiconque désirerait quelque chose d'extra peut être pourvu par B. F. Howell, Stock Landing. 19oct—

DEMANDES.

ON demande une jeune fille blanche pour garder des enfants. S'adresser 239 Bourbon. 20 oct—1f

ON demande des couturières pour pantalons et paletots. Sternberg & Stern, 45 Decatur. 19 oct—7f

ON demande—Une cuisinière de première ordre, pour une petite famille. Elle devra aider au ménage. S'adresser chez Mme Dr Cenas, 114 rue Douane. 19 oct—2f

ON demande—Au No 74 rue d'Orléans, cuisinière et domestique de maison bien recommandées. Bons gages. 16 oct—1f

ON demande—Un garçon de théâtre pour l'Opéra français. 13 oct—

CUISINIÈRE.

On demande une bonne cuisinière au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiatement. 1er oct—

ON demande une cuisinière, ne parlant que le Français. S'adresser à la pharmacie, au coin Bolivar et Poydras. 28 sept.—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Florence E. Glenn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 37.025—Attendu que Mme Mary Glenn Miltenberger, femme de Char es A. Miltenberger, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Florence E Glenn, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
20oct—20 25 29

Succession de W. T. Levine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,64?—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme A. Levine, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
20 oct—20 25 29

Succession de Charles Benjamin Buddecke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,036—Division B—Attendu que Charles E. Rice a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Benjamin Buddecke, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
20 oct—20 25 29

McMillan et Fils et Thomas J. McMillan, individuellement vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 34,799—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le deuxième compte final présenté par Thomas J. McMillan, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 oct—19 22 28

Succession de Céleste Gauthier, veuve du Dr Casimir Mericq.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,061—Division E—Attendu que Palmire Mericq, veuve de Frank Creset, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Céleste Gauthier, veuve du Dr Casimir Mericq, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
A. V. FLOTTE, Greffier.
18 oct—18 22 27

Succession de Hugh et Winifred Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,584—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Wm McCloskey, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 oct—15 18 22

Succession de Herman Curtius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,792—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par Mlle Caroline H. Curtius, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 oct—13 18 22

Succession de Mme E. E. Kemp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,674—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Edgar B Kemp, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 oct—15 18 22

Succession de Jean Baptiste Laporte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,942—Division B—Attendu que John B. Camors a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Baptiste Laporte, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 oct—12 15 21

Succession de Walter Dunstan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,929—Division E.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Walter Dunstan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 oct—11 15 20

Succession de Mme Wilhelmina Heitz, veuve de Theo Lardner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,820—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Stentz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour:
A. V. FLOTTE, Greffier.
14 oct—14 19 23

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 36,935—Division A—Louis C. Le Corgne vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis C. Le Corgne soit, et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, notaire, le LUNDI, 26me jour d'octobre 1892, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 10 octobre 1892.
[signé] GEO. H. THEARD,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme.
Jas. D. Rankin, Député-Greffier.
11 oct—3f au 26

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 34,746—J. C. Petithory vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de J. C. Petithory soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire, en cette ville, commençant le MERCREDI 2 novembre 1892 à 11 heures A. M., pour fixer les termes et conditions pour la vente de la propriété appartenant au failli et située dans la paroisse St Tammany, dans cet Etat.
Nlle-Orléans, 26 septembre 1892.
Signé GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme.
Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.
28 sept—3 fois au 2 nov

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 19 OCTOBRE—CLASSE No 345
Tirage de 4 heures P. M.

42	59	62	4	36	53	19	70	52	64	61	65	44	27

Les tirages ci dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 19 octobre 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéro-simple ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La. Nat. Bank
PIERRE LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 NOVEMBRE 1892

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de...	20,000,......	20,000
1 Lot de..	10,000,......	10,000
1 Lot de..	5,000,......	5,000
2 Lots de..	2,500,......	5,000
5 Lots de..	1,000,......	5,000
25 Lots de..	300,......	7,500
100 Lots de..	200,......	20,000
200 Lots de..	100,......	20,000
300 Lots de..	60,......	18,000
500 Lots de..	40,......	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit......	$10,000
100 Lots de...	$60, ...	6,000
100 Lots de...	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit......	$19,980
999 Lots de	$20, ...	19,980

3,434 Lots se montant à.... $265,460

PRIX DU BILLET:

Entier, $5 Deux-Cinquièmes $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS de LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance du lot annoncé.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrive.	Départ.
Memphis and Kansas City Fast Train 8:30am	Memphis and Kansas City Fast Train 5:00pm
Vicksburg Ex. 5 35 pm	Vicksburg Ex... 8 30 am
Baton Rouge accommodation.......10 00am	Baton Rouge accommodation.......3:40pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

No 3 Fast Ex..7:45 am	No 6 Fast Mail..7:45am
No 7 Coast Acc.9:05 am	No 4 Fast Ex..10:55 am
No 1 Atl. Ex. [illegible]	No 8 Coast Acc. [illegible]
No 5 .... Mail. 7:20pm	No 2 Lim. Ex. 7:25 pm
Exc. dimanche..9:45pm	Exc. dimanche..7:55am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1, Fast Mail.8:10am	No 2, Fast Mail.8:00pm
No 3, Chic. Lim. 9:00pm	No 4, Chic. Lim.11:30am
No 25, Local Mail [illegible]	No 26, Local Mail [illegible]
Express.......7:05pm	Express.......7:00am

TEXAS AND PACIFIC.

Cali'nia Ex....7:00 pm	Cali'nia Ex.......8:15 am
Ft Worth Hot Sp'gs & St L. Ex...6:50am	Ft Worth Hot Sp'gs & St Louis......8:30pm
Local.......10:05am	Local.......3:30pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

Mexico......7:00pm	Mexico......9:15am
California Ex. 10:00pm	California Ex...5:00pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited. 2:50 pm	No 18 Local......9:15am
No 5 Fastline.7:00 am	No 6 Fastline..8:30pm
	No 2 Limited.....9:30pm

EAST LOUISIANA RAIL ROAD.

Dimanche.

No 9........7:00 pm	No 10........8:00 am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 7........6:30 am	No 8........4:00 pm

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.

Pte-la-Hache..9:25 am	Pte-la-Hache..7:00am
....4:15pm	....5:00pm
Shell Beach....9:25 am	Shell Beach....7:00 am
....4:15 pm	....5:00pm

Dimanche.

Pte-la-Hache..9:25 am	Pte-la-Hache..7:15 am
....7:00 pm	....4:00pm
Shell Beach....9:25 am	Shell Beach....8:00am
....7:00pm	....7:15 am
	....5:40pm

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

Tous les jours.

Alger..........9:00 am	Alger..........4:20 pm

Tous les jours excepté le dimanche.

Alger.........5:45 pm	Alger.........9:00 am

Dimanche seulement.

Alger.........7:05pm	Alger.........9:00 am

Nouvelles Maritimes.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles. Nous les donnons, pour être plus précis, dans le texte anglais :

SUCCURSALE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS.

STORM SIGNALS,

Atlantic and Gulf Coasts of the United States.

The meaning of these signals should be fully understood by masters of vessels, in order that every possible advantage may be taken of a timely warning of approaching storms. The flags are 8 ft. square; pennants, 5 ft. hoist, 12 ft. fly.

These signals are displayed at eighty-two stations of the U. S. Weather Bureau, from Eastport, Maine, to Corpus Christi, Texas. Of these stations the following are supplied with the International Signal Code also, to exchange messages with and to cause cases report passing vessels: Nantucket, Vineyard Haven, Woods Holl, Block Island, Cape Henry, Kitty Hawk, Hatteras, Southport, and Jupiter.

NIGHT SIGNALS.

Red light: Easterly winds. White light above a Red light: Westerly winds.

INFORMATION SIGNAL.

A red pennant hoisted alone indicates that the local observer has information regarding a storm of limited area but dangerous for vessels about to sail for certain points: this information will be furnished upon application.

[814.] **Florida.** — St. Johns river. — Little Marsh island channel.—Front range light reestablished.—Little Marsh Island Channel front range post light, No. 5, on the edge of the marsh at the west side of mouth of Clapboard creek, St. Johns River, Florida, has been rebuilt, and the usual "fixed red" tubular-lantern light has been re-established.
[See Notice to Mariners No 35 (689) of 1892. [N. M. 41, 1892.]

[Notice to Mariners, No. 89, Lighthouse Board, Washington, 1892.]

COAST SURVEY CHARTS.

No 158.

U. S. Lighthouse Board List of Lights on the Atlantic and Gulf Coasts, 1892, No. 667, page 96.

Atlantic Local Coast Pilot, Subdivision 27, page 68.

[815.] **Florida.**—Indian river.—Alteration in lights.—On or about September 30, 1892, the following changes will be made in the post lights in Indian river, Florida:

Coronet Island post light, No 32, a "fixed red" tubular-lantern light, will be discontinued.

South Narrows post light, No 34, will be changed to No. 32.

Tahiti post light, No. 34, a "fixed red" tubular-lantern light, on a cluster of three piles, with a red daymark, will be established at the south end of the canal in Hobe sound, opposite Tahiti.

[N. M. 41, 1892.]

[Notice to Mariners, No. 88, Lighthouse Board, Washington, 1892.]

COAST SURVEY CHARTS.

No. 163.

U. S. Lighthouse Board List of Lights on the Atlantic and Gulf Coasts, 1892, Nos. 714 and 715, page 106.

Atlantic Local Coast Pilot, Subdivision 21, page 69.

RICHARDSON CLOVER,
Lieut. Comdr., U. S. N., Hydrographer.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (Time-Ball) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse du Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

New Chart of the West Indies

The United States Hydrographic Office has just issued a chart of the West Indies, including the Gulf of Mexico, the Caribbean Sea and adjacent coasts of the mainland, which will be highly appreciated by ship-captains navigating these waters. The new chart embodies the results of the most recent surveys, together with the latest information from reliable sources, and has been published by the Hydrographer with the special object of furnishing, clearly and graphically just such information as is required by navigators. This is the first chart covering both the Gulf of Mexico and the Caribbean Sea, that has been issued in a single sheet; and, while on a scale amply large enough for the ordinary purposes of navigation, is still of a convenient size for use on board ship. One of the valuable features of the publication on its face of the results of careful investigations of the Gulf Stream, in the Yucatan Channel and the Straits of Florida; and of the currents outside of the Windward Islands, and through the various passages leading into the Caribbean Sea. Still another new departure in chart-publication is the account given of the seasons, winds and weather of the West Indies, with storm diagrams, concise descriptions of barometric and other indications of approaching hurricanes and brief, plain rules for avoiding their dangers and profiting by their winds. Upon the whole, it is the most valuable chart ever published of the region covered, and redounds to the credit of the Hydrographic Office.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

JEUDI, 20 OCTOBRE 1892.

St-Louis—STATE OF KANSAS, à 5 P M
Lakeport—PARGOUD, à 5 P M
Bayou Lafourche—G. W. SENTELL, à 5 P M
Donaldsonville—BELLE OF THE COAST, 12 M
Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 P M

SAMEDI, 22 OCTOBRE 1892.

Greenville—T. P. LEATHERS, à 5 P M
Donaldsonville—BELLE OF THE COAST, 12 M
Bayou Sara—WHISPER, à 5 P M
Bayou Lafourche—G. W. SENTELL, à 5 P M

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Hudson, Kemble........parti 14 oct
Steamship El Sol, Higgins........parti 14 oct
Steamship Excelsior, Petty........parti 15 oct

LIVERPOOL.

Steamship Nicaraguan, Winder........parti 17 sept
Steamship Darien, Wrake........parti 22 sept
Steamship Wm Cliff, Foot........parti 3 sept
Steamship Olympia, ——........parti 18 sept
Steamship Explorer, Jones........parti 8 oct
Steamship Oswald, Attree........parti 30 sept
Steamship Counsellor, Jones........parti 3 oct
Steamship Pallas, Valiant........parti 1er oct
Steamship Amaranth, Cliff........parti 4 oct
Steamship Floridian, Wrake........parti 6 oct
Steamship Yucatan, Highton........parti 8 oct
Steamship Vesta, Corbishley........parti 14 oct
Steamship Bernard Hall, Edwards.....parti 15 oct

SWANSEA.

Steamship Southern, ——........parti 4 oct
Steamship Monarch, ——........parti 5 oct

SHIELDS, ANG.

Steamship Phyllis, ——........parti 23 sept
Steamship Toledo, ——........parti 30 sept
Steamship Victory, Elcoate........parti 6 oct

BARRY.

Steamship Arroyo, ——........parti 20 sept
Steamship Benisla, ——........parti 26 sept

LIMERICK.

Barque Francisca, Marasca........partie 6 sept

MARSEILLE.

Barque Laura, ——........partie 21 août

HAVRE.

Steamship Marseille, Grandillon........parti 5 oct

ANVERS.

Steamship Dupuy de Lome, Deshaille.

HAMBOURG.

Steamship Arroyo, ——........parti 3 sept
Steamship [illegible] ....parti 24 sept
Steamship Hungaria, Woerpel........parti 13 oct

BREME.

Steamship Marsala, ——........parti 12 oct

ST-VINCENT. AP DE VERDA.

Steamship Endeavour, Thompson........parti 6 oct

SUNDERLAND.

Steamship Langham, ——........parti 10 oct

CARDIFFE.

Steamship Abana, ——........parti 1er octobre
Steamship Yemba, ——........parti 2 octobre
Steamship Juno, Davis........parti 6 oct

TYNE.

Steamship Dunholi, Cummings.......parti 15 oct

Steamship Dupuy de Lome, Deshaille........parti 11 sep

HAVRE.

Steamship Bagleigh, Bain, Gr........parti 26 août
Steamship Triunfo, Thomas........parti 5 oc

TRIESTE.

Barque Vesuvio, Lamberti........partie 1er juin

BUENOS AYRES.

Steamship Nubia, ——........parti 21 sept

RIO DE JANEIRO

Steamship Queensland, ——........parti 27 sept
Barque Bella Tuscalosa, Raio........exp. 26 août

VERA CRUZ

Steamship Galicia, Sonderhoft........parti 15 oct

GENES.

Barque Laura, Gastillano........partie 28 juillet

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Vaches laitières! Vaches laitières!

A L'ENCAN, JEUDI.

JEUDI, 20 OCTOBRE, à 11 heures A. M., au No 38 rue Ste-Marie, près Rousseau, il sera vendu pour le compte de qui cela concerne—

Douze vaches toutes fraîches laitières, toutes races mélangées, Jerseys, Holstein et Durham.
Conditions—Moins de cinquante piastres, comptant; au-dessus de cinquante piastres, à soixante jours de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.
STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
18 oct—3f

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme A. E. Lancaster.

No 33,518—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 16 novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred. A. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire ci dessus, le 7 octobre 1892, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Prieur et Johnson. Le lot mesure 29 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Prieur, sur 151 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions—de la vente—Comptant. L'acquéreur déposera 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jno. B. Legier, Esq., notaire public.
12oct—12 19 26 nov 2 9 16

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Numéraire ment rémunérateur.

Propriété de choix dans le Sixième District.

La beau et attrayant cottage double Nos 1,216 et 1,218 rue Magasins.

Aussi: bagues en diamants, bracelets, bijouterie, etc.

In re Willard S. Sibley vs. Walter Pond et autres.

No 36,795—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—MERCREDI, 26 octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 4 octobre 1892 et signé le 12 octobre 1892 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Willard S. Sibley vs. Walter Pond et autres, Dossier No 36,795, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 300, borné par les rues Magazine, Valence, Constance et Cadix, et numérotés respectivement Nos 6 et 7, lesdits lots se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, conformément à un plan de John F. Braun, voyer.
Les améliorations consistent d'un joli cottage à double corps de logis, confortable et spacieux. Bâti sur deux lots de terre, ayant toutes les commodités modernes, grande cour, location de chaque, ayant une ligne de chars en avant. Des offres répétées de prendre à bail, à raison de $42.50 chaque côté par mois, qui ont été refusées à cause de cette vente projetée.
Aussi, à la même heure et la même place bagues en diamants, bracelets, un assortiment de bijouterie et d'argenterie.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. G. Eustis notaire, l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
11 oct—11 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Meubles de Maison, Etc.

No 36,795—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

In re. Willard S. Sibley versus Walter Pond et autres.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 159 rue Commune.—MARDI, 25 octobre 1892, à 11 heures A. M., à la résidence, coin Louisiane et Bordeaux, en vertu d'un jugement rendu le 4 octobre 1892, et signé le 10 octobre, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, in re Willard S. Sibley versus Walter Pond et autres, Dossier No 36,795, il sera vendu à l'encan, savoir:
Un assortiment de meubles de maison, etc., d'après un inventaire.
Conditions—Comptant.
11oct—11 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage sur la rue Marigny.

Succession de Mme Rudolph Müller.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—MERCREDI 16 novembre 1892, à midi, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, signé à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D," maintenant absent en congé, en date du 10 octobre 1892, dans la succession de Mme Rudolph Müller, dossier No 36,796, il sera vendu à l'encan:
Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Mandeville, Bellaille et Joséphine, mesurant 31' 11" 5" de face à Marigny sur 100 pieds de profondeur. Les améliorations sont connues par le No 296 de la rue Marigny.
Conditions—Comptant. Acte aux frais de l'acquéreur, pardevant J. C. Wenck, notaire. 10 pour cent seront requis au moment de la vente.
11 oct—11 22 29—nov 5 12 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du Contenu et des Installations d'une Epicerie.

Aussi, Meubles de Maison, un Piano.

Succession de Mme Veuve H. Trautman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,704.—En vertu d'un ordre de vente en date du 18 octobre 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 31 octobre 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au local coin des rues Miro et Bienville:
Un lot d'épiceries assorties, vins, liqueurs, comptoirs, étagères et installations, etc.
Aussi, meubles de maison et un piano.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 oct—20 26 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'installations d'une buvette, confiserie et boulangerie, etc.,—aussi meubles de maison, etc.

C. L. Keppler vs. Alphonse Briffod et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 36,887.—En vertu d'un ordre de vente rendu dans cette affaire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI 24 octobre 1892, à 10.30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 435 rue Dryades.

Tout le contenu et installations de la buvette et confiserie, etc., au dit local, ainsi que les meubles de maison qui s'y trouvent—le tout d'après un inventaire enregistré dans ce bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 oct—13 17 21 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin Palmer vs Edward C. Palmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 36,809—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, LUNDI, 14 novembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marmonte, Prytanée, Pleasant et St-Charles, le dit morceau ou portion de terre étant à une distance de soixante dix pieds de l'encoignure des rues Marmonte et Prytanée et mesure cinquante pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, comme désigné par la lettre B, sur un plan annexé à un acte passé pardevant D. I. Ricardo, ancien notaire en cette ville, le 5 février 1862, étant la même propriété que le dit Palmer a acquis de Mme L. J. D. Homergue, par acte passé pardevant W. W. Howe, notaire en cette ville, le 24 décembre 1866, enregistré au bureau des transferts, livre 90, folio 173.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 oct—13 19 26—nov 2 9 14

Succession de Arthur Gastinel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,656—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Blanche Gastinel, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 oct—19 22 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux meubles de ménage.

Ameublements de Mallard et autres des premières fabriques.

TRUMEAUX ET MIROIRS.

CHEVAL ET BUGGY.

SUCCESSION DE LIZZIE RIVERS.

No 36,958.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—LUNDI, 31 octobre 1892, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour Division E, en date du 19 octobre 1892, dans l'affaire et dessus intitulée, les effets ci-après décrits, sur les lieux 177 rue Ste-Anne, entre Remparts et St-Claude:

Beaux ameublements de salon et de chambre à coucher, ameublement de chambre à coucher en acajou venant de chez Mallard, 1 Trumeau et Miroirs, ameublement de salle à manger et meubles de cuisine, literie, couvertures, articles personnels et bijoux, cheval, buggy et harnais.
Conditions—Comptant avant livraison.
20 oct—20 21 30 31

Vente pour effectuer un partage

Charmante résidence cottage, No 357 rue Marais, coin Nord Ouest de la rue Colombus, et 60 rue Colombus.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet — MERCREDI, 26 octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—

1° Une jolie résidence cottage en bois à un étage, No 357 rue Marais, coin nord-ouest de la rue Colombus, îlet borné par les rues Villeré et Kerlerec; la bâtisse est élevée de la rue et ayant corridor, galerie, six chambres, office, hangar pour charbon et pour linge, cave, gaz et cour pavée. Terrain 29x92 pieds. Louée à raison de $276 par an et payable mensuellement.

2° Une agréable résidence cottage en bois à un étage adjacente, No 60 rue Colombus, ayant cinq chambres, hangar, cave, cour pavée et gaz; terrain 35x31 pieds; louée pour $180 par an, payable mensuellement. Ce cottage, récemment bâti, est en bon état et à deux îlets de la rue Esplanade, dans un voisinage des plus jolis, est situé de façon à se louer à des bons locataires. Soit pour placement ou pour résidence, il mérite une inspection. Cartes nécessaires pour inspecter, à partir de 3 à 5 heures P. M.
Conditions—Un tiers en plus comptant et le reste à un ou à un et deux ans, au gré de l'acquéreur, divisé en billets pour satisfaire le vendeur, portant intérêt 7 pour cent par an à partir du jour de la vente. L'acquéreur assurera la propriété pour le montant du crédit et la police transférée, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès avec la clause de non aliénation et toutes les autres clauses usuelles; les taxes sont payées jusqu'en 1892. L'acquéreur aura droit sur le loyer à partir du 1er novembre 1892. 10 pour cent comptant seront requis sur le montant du prix au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 oct—à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Bonnes Propriétés commerciales

—ET DE—

COTTAGES.

Magasin en bois à deux étages,

Nos 209 et 211 Sud Remparts, entre Lafayette et Girod.

—ET—

Cottage double en bois, Nos 330 et 332 rue Calliope, entre Liberté et Howard.

Alice J. Clohecy vs. William P. Clohecy et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 36,117.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—MERCREDI, 9 Novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, rendu et signé le 30 juin 1892, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° L'excellent emplacement commercial consistant du magasin en bois à deux étages Nos 209 et 211 rue Sud Remparts, Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par Sud Remparts, Dryades, Lafayette et Girod ayant magasin au rez-de-chaussée et 14 chambres dans le fond et au deuxième étage. Le lot de terre mesure 21 pieds 11 pouces 3/4 de face à la rue Remparts par 93 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles suivant un plan fait par Mondelli, architecte, le 13 mai et 21 mai 1837. C'est à un îlet au-dessus du Marché Poydras et du grand commerce qui y est concentré et sur la ligne d'un grand commerce, se rendant au nettoiement qui paiera un bon profit.

2° Le double cottage en bois à un étage, Nos 330 et 332 rue Calliope, ayant 3 chambres, cuisine, citerne de chaque côté, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Clio, Liberté et Howard. Le lot de terre mesure, au nord-ouest, 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Calliope, la même largeur dans le fond, sur 159 pieds 6 pouces et 2 1/2 lignes de profondeur. Dans une localité très peuplée assure une occupation constante et par un bail annuel qui paye bien.

3° Un certain lot triangulaire, dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Clio, Erato, Prieur et Johnson, d'après un plan de A. B. Phelps, voyer, du 5 février 1846, déposé en l'étude de E J. Kerr, ancien notaire et mesure 19 pieds 8 pouces et 5 lignes de façade à la rue Prieur, sur 100 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur un côté et 86 pieds, 11 pouces plus en moins de profondeur et de façade à la rue Clio et formant l'encoignure des rues Clio et Prieur.

Conditions—La moitié en plus comptant, et la balance à 1 et deux ans de crédit; le des billets, garantie spécialement par hypothèque et lien de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente, jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets, les améliorations devant être tenues assurées et les polices transférées au détenteur des billets et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1892, et 10 pour cent du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
8 oct—8 15 23 29—nov 5 9

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de comptes ouverts,

Succession de George H. Kleiner, décédé

A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet— MERCREDI, le 26 OCTOBRE 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, actuellement absent sur un congé, daté le 12 octobre 1892. Dossier No 36,560, pour le compte de la succession de George H. Kleiner, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un lot de comptes ouverts dûs à la succession susdite d'après la liste entre les mains de l'administratrice.
Conditions—Comptant sur les lieux.
14 oct—14 16 19 23 à date

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Henry & Brown vs Leurs Créanciers.

No 31,022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

Propriété Commerciale de Choix,

Sur les rues St Joseph, Fulton et S. Peters.

Le Bail de Deux Lots de Terre Avec une Bâtisse en Fer Tuyauté (Corregated) à Deux Etages,

Faisant face aux rues Fulton, North Market et South Peters.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS — Albert Paul, encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 26 octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 septembre 1892, dans l'affaire d'insolvabilité de W. G Henry & H T. Brown, individuellement et comme membres de la raison sociale de Henry & Brown, sera vendu à l'encan, à savoir:

1° Cette Propriété Commerciale de valeur ayant une façade sur chacune des rues Fulton, St Joseph et South Peters faisant face à la ligne de chemin de fer du Illinois Central R. R., près du Bail R. R. et décrite comme étant un titre et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée (ou South Peters), St-Joseph, Fulton et North Market, désigné comme lot No 8 sur un plan dressé par J. A. Beard, voyer, lequel dit lot mesure 24 pieds et 7 lignes de façade à la rue Nouvelle Levée sur la même façade sur la rue Fulton et sur 127 pieds et 3 pouces de profondeur et façade à la rue St-Joseph et 127 pieds, 8 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 9.

2° Le Droit, Titre et Intérêt dans et à un bail de $50 par mois accordé par Mme Marie Rose Gras à William G. Henry, daté le 15 août 1884 pour le terme de dix ans commençant le 1er septembre 1884, et finissant le 31 août 1894, de deux lots de terre formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée, North Market et Fulton, et décrits dans le dit bail, avec aussi une bâtisse de fer tuyauté à deux étages qui seront les ayants dus par le locataire à la dite date du dit bail, sont enregistrés et sujets à inspection.

Conditions—Comptant
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Octave Morel, notaire public. Les acquéreurs seront requis de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
24 sept—26 — Oct. 1 5 12 26 26

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉS DÉSIRABLES ET ATTRAYANTES

Comme Placement d'Argent

—DANS LE—

DEUXIÈME DISTRICT

—A—

L'ENCAN.

Titres Parfaits.

SUCCESSION DE

Vve J. Schweitzer.

VENTE EN PARTAGE.

No 35,941—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Plans exposés à la Bourse des Encanteurs.

PAR D. DANZIGER, encanteur. — Bureau, 31 rue Carondelet—MERCREDI, 26 OCTOBRE 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du et signé le 16 septembre 1892, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1. LA BATISSE EN BRIQUES A TROIS ETAGES, COUVERTE EN ARDOISES, No 243 RUE ROYALE.

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale Chartres, Ursulines et St Philippe, mesurant 29 pieds 2 pouces et 4 lignes de façade rue Royale, 29 pieds 2 pouces et 1 ligne de largeur à l'arrière, et une profondeur, sur chaque ligne latérale, de 127 pieds 11 pouces; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, portant le No 243 de la rue Royale. Dessus s'élève une bâtisse en briques à trois étages, ornée d'une large verandah. Il y a environ 30 chambres en tout, cour et trottoir pavés en dalles, citerne, hydrant, etc. Loués $71 par mois.

2. VASTES BATISSES DOUBLES A DEUX ETAGES EN BRIQUES AVEC MANSARDES, Nos 20 et 22 RUE D'ORLEANS.

Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, dans le carré d'îlet borné par les rues Orléans, Royale, St Pierre et Bourbon, sur un plan de Trassour, en date du 1er février 1-44, déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire. Lesquels terrains se touchent et mesurent comme suit: Terrain No 1, 29 pieds 10 pouces de façade rue d'Orléans, sur 83 pieds 1 pouce de profondeur. Le terrain No 2, 33 pieds 10 pouces de façade rue d'Orléans, sur 68 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une bâtisse double à deux étages en briques, avec mansardes, offre 32 chambres, cour et trottoir pavés en Schillinger, 2 citernes, hydrant, etc. Loué $67 par mois.

3. DÉSIRABLE MAGASIN EN BRIQUES A DEUX ÉTAGES AVEC MAISON DE RÉSIDENCE, No 190 1/2 RUE ROYALE.

Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre B, dans le carré d'îlet No 66, borné par les rues Royale, Ste-Anne, Bourbon et Dumaine, sur un plan de Arthur de Armas, en date du 29 juin 1830. Ledit terrain mesure 14 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue Royale, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, occupée comme magasin et maison de résidence. Il y a en outre du magasin, 9 chambres, corridors, etc., cour et trottoir pavés en dalles, citerne, hydrant, etc. Loué $26 50 par mois.

4. MAGASIN ET MAISON DE RESIDENCE DOUBLES EN BRIQUES, COUVERTS EN ARDOISES, Nos 46 et 46 1/2 RUE STE-ANNE.

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant les numéros 46 et 46 1/2 de la rue Ste-Anne) situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 7 dans le carré d'îlet borné par les rues Ste-Anne, Chartres, Royale et l'Allée Ste-Antoine. Lequel terrain mesure 37 pieds de façade rue Ste-Anne sur une profondeur de 78 pieds, 8 pouces du côté de la rue Royale et 78 pieds, 6 pouces du côté de la rue de Chartres et 37 pieds de largeur à l'arrière. Les améliorations comprennent un magasin et maison de résidence doubles à deux étages en briques couverts en ardoises. La maison de résidence a de chaque côté 6 chambres, verandah, corridor, citerne, hydrant, allée, etc., contigue aux cours, dans le voisinage du marché français, etc. Loué $40 par mois.

5. RESIDENCE DE CHOIX EN BRIQUES, A TROIS ETAGES, COUVERTE EN ARDOISES, No 90 RUE D'ORLEANS.

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le No 90 rue d'Orléans, dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St-Pierre, Royale et Bourbon mesurant, 25 pieds de façade à la rue d'Orléans, sur 85 pieds 8 pouces de profondeur.
Les améliorations consistent en une résidence en briques, à trois étages, couverte en ardoises, une verandah en fer ouvragé, et comprenant en tout 11 chambres, avec banquette et cour pavées, citerne, hydrant, etc. Loué $31 par mois.

6. L'EDIFICE EN BRIQUES, A TROIS ETAGES, COUVERT EN ARDOISES, No 19 ALLEE D'ORLEANS, DERRIERE LA CATHEDRALE ET FAISANT FACE A LA PLACE ST-ANTOINE.

Un lot de terre, avec les édifices qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 10, dans l'îlet borné par la rue Royale, côté Pierre, Exchange Alley et Allée d'Orléans, mesurant (le dit lot) 17 pieds 11 pouces de face à l'Allée d'Orléans sur 59 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur et face à Exchange Alley, borné dans le fond par une allée s'ouvrant sur Exchange Alley, et mesurant sur une ligne partant d'Exchange Alley, et parallèle à l'Allée d'Orléans 72 pieds 4 pouces, laquelle ligne se prolonge diagonalement sur l'Allée d'Orléans, et mesure en outre 11 pieds 11 pouces à ce point sur une ligne parallèle à Exchange Alley, 10 pieds 10 pouces de ce point, la portion formant le fond de dit lot formé une ligne droite, 17 pieds 3 pouces 3 lignes à une ligne parallèle à Exchange Alley mesurant 34 pieds 7 pouces 4 lignes face au dit lot à l'Allée d'Orléans, portant le No 19 Allée d'Orléans.
Les améliorations consistent en un édifice en briques, à trois étages, couvert en ardoises, ayant 11 chambres, un vestibule, avec balcons et galeries, citerne, etc, trottoir pavé. Loué $17 par mois.

7. EDIFICE A DOUBLE CORPS DE LOGIS, A DEUX ETAGES AVEC MANSARDE, COUVERT EN ARDOISES, Nos 211 ET 211 1/2 RUE ST-PIERRE.

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, portant le No 211 rue St Pierre, dans le deuxième District de cette ville, formant partie d'un lot de terre désigné par le No 56 dans l'îlet borné par les rues Orléans, St Pierre, Marais et Villeré, laquelle partie à de terre mesure, au pied américain, 28 pieds 5 pouces de face à la rue St Pierre sur environ 53 pieds 7 pouces de profondeur. Les améliorations consistent en une résidence à double corps de logis, en briques, à deux étages, couverte en ardoises avec mansarde, ayant de chaque côté 6 chambres, avec hydrant, etc. Louée à raison de $24 par mois.

Termes et conditions.— Un tiers ou plus, au choix des acquéreurs, comptant; le reste, à 1 et 2 ans, en billets, à un crédit d'un et de deux ans, en billets des acquéreurs respectifs, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à échéance, garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente contiendront la clause habituelle de 5 pour cent pour honoraires d'avocat, en cas de procès pour recouvrement du montant des dits billets, transfert de la police d'assurance, le pacte de non aliénation, et toutes les clauses ordinaires de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1892 en sus du prix d'adjudication et devront déposer 10 pour cent du prix d'adjudication comptant, au moment de l'adjudication, pour assurer la vente.
Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.
24sept—24—2 9 16 19 oct à date

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une belle maison de résidence en briques, avec magasin au rez-de-chaussée, No 208 rue Royale, coin Dumaine.

Royal T. Store.

Succession d'Edouard A. Langevin, No 36,157, et dans l'affaire des mineurs Edouard A. Langevin, jne, Louis Langevin et Admée Langevin, No 36,158.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. R. Robinson, encanteur—Bureau, 164 rue Commune—MERCREDI, 26 octobre 1892, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un et conformément à un ordre dans l'affaire de la succession de Edouard A. Langevin, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D King, juge de la dite cour, le congé en date du 2 septembre 1892, et dans l'affaire des mineurs Edouard A. Langevin, jne, Louis Langevin et Admée Langevin, signé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 18 septembre 1892, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu:

La vaste maison de résidence en briques, à trois étages avec magasin au rez-de-chaussée, portant le No 208 de la rue Royale, rue Dumaine, (dans le carré d'îlet borné par les rues Chartres et St-Philippe) ayant de grands salons, salle à manger, 8 chambres à coucher, corridor, gaz, chambre à bain, grande cour pavée en dalles—le terrain mesure 30 pieds, 2 pouces, 4 lignes de façade rue Royale, sur une profondeur et façade rue Dumaine de 90 pieds 1 pouce, 4 lignes; et 30 pieds, 2 pouces, 4 lignes de largeur à l'arrière limite faisant face à une allée commune de 4 pieds, 3 pouces, 4 lignes de largeur ouvrant sur Dumaine, pour l'usage en commun droit terrain et des terrains 2 et 3. le tout d'après un plan attaché à l'acte passé pardevant Adolphe Boudousquié, ancien notaire en cette ville, le 15 juin 1858, maintenant louée à raison de $60 par mois.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à 1 et deux ans de crédit représenté par des billets portant intérêt au taux de huit pour cent par an et garantis par hypothèque et privilège du vendeur ainsi que toutes les autres clauses usuelles de vente; 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo C. Preot, notaire.
24 sept—24 [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vache, mules, poulets, bois, etc., chassis, poussins, etc.

Succession d'Alexandre Griffe

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune—LUNDI, 31 octobre 1892, à 11 heures A. M., il sera vendu, au local coin Remparts et Caffin's Line, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 19 octobre 1892, pour le compte de la dite succession:
1 mulet, 1 charrette à deux roues.
1 vache, 1 charrette à rissorts.
44 poules, 8 oies.
Bois, meubles, vêtements, etc.
Conditions—Comptant à la vente.
20oct—20 26 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée dans le premier district.

Succession de Veuve E. P. Boutté.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,253.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur.—Bureau, No 155 rue de la Commune—MERCREDI 2 novembre 1892 à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 septembre 1892, émanant un ordre rendu et signé le 15 septembre 1892, dans la succession ci-dessus mentionnée la propriété ci-après, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 18, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Palmyre, Miro et Gasquet, mesurant 27 pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur et façade de 118 pieds 1 pouce, formant l'encoignure des rues Galvez et Palmyre.
2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 19 dans le même îlet et district que le propriété décrite ci dessus, contigu à l'autre et mesurant 27 pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de 118 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles.
Conditions.—Comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant James Simeon, N. P., aux frais des acquéreurs.
2 oct—2 5 12 19 26—nov 2

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

70 Actions de la Louisiana Electric Light Company.

SUCCESSION JOHN HENRY.

No 34 646—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. O. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 177 rue de la Commune—MERCREDI, 2 novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 octobre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus, les valeurs ci-après décrites, à savoir:
Soixante-dix (70) actions du fonds-capital de la Louisiana Electric Light Company de la Nouvelle-Orléans, Lne.
Conditions—Comptant avant le transfert.
19 oct—19 23 26 30 à date

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE
BESTIAUX PUR SANG
Succession de Pierre Lannes.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 36 683.

IL sera vendu, le VENDREDI, 28 octobre 1892, à midi, à l'écurie Leonard, rue Bienville, près Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, daté le 7 octobre 1892, pour le compte de la susdite succession, à savoir:
Un étalon noir, "Fred".
Une jument robe brune, "Miss".
Une jument robe brune, "Laura".
Un poulain robe brune, 5 mois.
Un âne.
Un mulet.
Deux vaches.
Un veau.
Un wagon à quatre roues.
Un sulky.
Un landau presque neuf.
Amples détails donnés à la vente. Les bestiaux peuvent être vus au coin des rues Orange et Rochebiave, jusqu'au jour de la vente.
Conditions—Comptant.
JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.
15 oct—15 26 27 28

BUVEZ!!!

L'eau minérale effervescente de la Source d'Abita.

Comme eau de table, elle n'a pas d'égale.—Le remède de la nature pour tous les maux de l'estomac, du foie ou des reins. En vente partout.
20 sept—1 an sam dim

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Haitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliséé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2me Precinct
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magasine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont de Bayou et Esplanade.
247 Chemin de Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Bayou.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
[illegible] Press à Coton et Levée.
[illegible] Marché Washington.
[illegible] Louisa et Remparts.
[illegible] Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
[illegible] Dauphine et Indépendance.
[illegible] Station des cars, Pologne.
[illegible] Casernes des Etats-Unis.
[illegible] Poeyfarre? et Dauphine.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 juin 1892.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1892, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques de feu...		$133 094 46
Sur risques maritimes...		2,507 36
Sur risques de rivière...		1,961 01
Total...		$137,562 83
Moins,—Primes non acquises...		48,130 00
		$89,282 83
Ajouter: Compte d'intérêt...	$3,663 86	
Compte de loyer...	$7,300 75—	$11,964 61
		$99,646 [illegible]
Pertes payées:		
Sur risques de feu...	$69,668 72	
Sur risques maritimes	313 56	
Sur risques de rivière...	285 38	
Pertes totales...	$61,267 76	
Primes rendues...	$4,772 73	
Réassurance...	2,341 55	
Dépenses	13,820 00	
Taxes...	3,199 21	
Honoraires d'avocat...	240 00	
Compte de courtage...	1,768 11—27,977 40—89 789 24	
		$861 50

La Compagnie possède l'actif suivant:	
Billets recevables...	$96,044 44
Billets garantis par hypothèques et collatéraux	17,773 84
Primes en cours de collection...	15,273 86
Propriétés foncières...	174,447 00
Argent comptant...	22,872 55
Certificats à 6% de ville, (valeur du marché)...	28,925 00
Actions des banques (valeur du marché)...	6,741 00
Actions d'assurances (valeur du marché)...	6,350 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)...	8,577 00
Actions de La Jockey Club, (valeur du marché)...	2,700 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)...	1,800 00
Bons à primes (valeur du marché)...	5,930 00
Avances sur l'habitation Olivier...	6,664 21
Librairie et meubles de Bureau...	3,000 00
Jugements...	600 00
	$300,756 07

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
(Signé): PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 16me jour de juin 1892.
JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, John M. Baldwin
Aristide Hopkins, W. H. Bofinger,
Jos. A. Shakspeare, Joyme Maël,
Henry O. Boucher, Paul Capdevielle,
W. W. Bastin, J S. Zacharie,
A. Kiquen.
16juin—1 an

BANQUES.

Etat de Situation

DE LA

UNION NATIONAL BANK,

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires, le 30 septembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes...		$1,151,649 69
Surtirages, garantis et non garantis...		158,318 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation...		50,000 00
Actions, sécurités, etc...		319,997 22
Dû par des agents de réserve approuvés...		202,285 11
Dû par d'autres banques nationales...		46,665 64
Dû par des banques d'Etat et banquiers...		38,993 78
Maisons de banque, meubles et installations...		115,500 00
Dépenses courantes et taxes payées...		14,616 41
Prime sur les bonds des Etats-Unis...		8,500 00
Echanges pour la Chambre d'Echange...	311,921 48	
Billets d'autres banques...	10,126 00	
Papier fractionnel courant, nickels, et sous...	306 77	
Espèces...	66,101 50	
Billets légal tender...	51,242 00—	388,708 07
Fonds de rédemption avec le trésorier des Etats-Unis, 5 pour cent de circulation...		2,250 00
Total...		$2,472,134 55

PASSIF.

Fonds capital payé...		$600,000 00
Fonds de surplus...		125,000 00
Profits non divisés...		59,560 22
Billets de banques nationales en circulation...		45,000 00
Dividendes non payés...		6,017 15
Dépôts individuels sujets à des chèques...	$1,062,972 12	
Certificats de demande de dépôt...		
Chèques certifiés...	8,499 00	
Dû à d'autres banques nationales...	100 00	
Dû à des banques d'Etat et banquiers et à des banquiers étrangers...	64,004 90	
	532,702 01—	1,686,277 02
Notes et billets ré-escomptés...		50,800 00
Total...		$2,472,134 55

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ss.

Je, A. LABARTHE, Caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le bilan qui précède est vrai, du mieux de ma connaissance et croyance.
A. LABARTHE, Caissier.

Souscrit et assermenté pardevant moi, ce 3me jour d'octobre, 1892.
N. B. TRIST, Notaire.

Correct—Attesté:
JONAS H. LEVY,
S. CHALARON,
JULES A. BLANC, Directeurs.
7oct—1f

Etat de situation de la

New Orleans National Bank,

A LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, Vendredi, 30 septembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes...		$2,270,858 57
Surtirages, garantis et non garantis...		67,937 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation...		50,000 00
Bons des Etats-Unis en main...		1,000 00
Actions, sécurités, etc...		708,983 75
Dû par des agents de réserve approuvés...		498,362 79
Dû par d'autres banques nationales...		62,396 92
Dû par des banques d'Etat et banquiers...		11,947 62
Maison de banque, meubles et installations...		95,616 53
Dépenses courantes et taxes payées...		16,287 73
Chèques et autres items comptant	$1,310 94	
Changes pour le Clearing-house...	169,901 78	
Billets d'autres banques...	6,850 00	
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents	12,232 32	
Espèces...	338,302 50	
Billets légal tender...	45,600 00—	606,297 54
Fonds de rédemption au Trésor des Etats-Unis (5 pour cent de circulation)...		2,250 00
Total...		$4,394,647 45

PASSIF.

Capital-action payé...		$300,000 00
Fonds de surplus...		700,000 00
Profits non divisés...		137,995 37
Billets de banque nationale en circulation...		34,500 00
Dividendes non payés...		1,500 00
Dépôts individuels sujets à chèque...	$2,926,440 76	
Certificats de demande de dépôt...	86,794 75	
Chèques certifiés...	200 00	
Chèques du caissier en circulation...	85,644 83	
Dû à d'autres banques nationales...	71,605 75	
Dû aux banques d'Etat et banquiers...	96,035 97—3,220,322 06	
Total...		$4,394,647 45

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss.

Moi, William Palfrey, caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.
WILLIAM PALFREY, Caissier.

Souscrit et juré pardevant moi ce 3me jour d'octobre 1892.
CHAS. T. SONIAT, Notaire Public.

Correct—Attesté: C. H. HEIN, EDMUND LANE, A. BALDWIN, Directeurs.
[illegible]

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS :

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN...	$12 00
SIX MOIS...	6 00
TROIS MOIS...	3 00
UN MOIS...	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN...	$3 00
SIX MOIS...	1 50
QUATRE MOIS...	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

L'Abeille de la N[illegible]

Bureaux : 73 [illegible]

NOUVELLE[illegible]

JEUDI, 20 OCT[illegible]

VAPE[illegible]

Mandeville, [illegible]

LE STEAMER N[illegible]

Commençant le 4 [illegible]

Quittera MILNEBURG, au dépôt du chemin de [illegible] tête de la rue des Champs [illegible]

MARDIS, à l'arrivée du [illegible]
JEUDIS, [illegible]
SAMEDIS (Mandeville et [illegible]

Retour, quittera [illegible]

LUNDIS [illegible]
MERCREDIS [illegible]
VENDREDIS [illegible]

L'eau et le temp[illegible]

TOUS LES DIMANCHES [illegible]

Fret reçu tous les jours de fer Louisville & Nash[illegible] Girod.

W. G. COYL[illegible]
1er mai— [illegible]

COMPAGNIE [illegible]

TRANSATLA[illegible]

Entre New-York [illegible]

Les magnifiques navires [illegible] pour le continent [illegible] et lumière électrique [illegible] 12 de la rivière du Nord [illegible] Street, tous les samedis.

LA BOURGOGNE, Lebo[illegible]
LA TOURAINE, Frange[illegible]
LA GASCOGNE, Santel[illegible]

Prix du passage [illegible]

Vin compris dans tous [illegible]

Première cabine... [illegible]
et au dessus, selon [illegible]
Deuxième classe... [illegible]

Entrepont, $24 50, [illegible] retour compris via [illegible]

Billets, aller et retour [illegible]

EMMANUEL [illegible]
Agent [illegible]

A. MOULTON, [illegible]
19 rue du Camp. [illegible]

LIGNE CROM[illegible]

POUR NEW YORK [illegible]

Cette ligne se compose [illegible]
KNICKERBOCKER [illegible]
LOUISIANA [illegible]

Partant mercredi, [illegible]

Le steamer [illegible]
HUDSON [illegible]

Partira de son quai au p[illegible]
ASSURANCE PARCELLE [illegible]

Passage—Cabine [illegible]
Entrepont [illegible]

Cette ligne prend du fret [illegible] semente pour Liverpool [illegible]

Pour fret ou passage s'adr[illegible]
ALFRED [illegible]
4 mai—1 an [illegible]

CHEMINS D[illegible]

Route du Sud de la [illegible] du Texas et de la [illegible]

Southern Pacific Co [illegible] partant du dépôt à la tête [illegible] nade (Morgan Ferry) [illegible]

Départ de la N. Orléans [illegible]
San Antonio [illegible]
Express... 8:15 a m [illegible]
California Express daily 5:00 p m [illegible]

Chars dortoirs entre Nouvelle [illegible] cisco par l'Atlantic and Pa[illegible] man sleepers entre la Nouvelle [illegible] Antonio and New Orleans [illegible] Buffet Sleepers entre la Nouvelle [illegible] terey et la ville de Mexico [illegible] 8:15 A. M.

Jonctions à Houston avec [illegible] fer de ce point. Billets à [illegible] des chars-dortoirs à retenir [illegible] bureaux coin St-Charles et C[illegible] dére du dépôt de Ferry.

J. KRUTTSCHNITT [illegible]
J. G. SCHRIEVER [illegible]
W. C. WATSON [illegible]
1er fév—1an

QUEEN & CRESCENT [illegible]

CINCINNATI [illegible]

Ligne la plus courte de 96 [illegible] velle-Orléans et [illegible]

Temps pour Cincinn[illegible]

Temps pour New Y[illegible]

VESTIBULE [illegible]
Part de la N. Orléans 2.30 p [illegible]
Arrive à Meridian 8.50 p [illegible]
Arrive à Akron 11 23 [illegible]
Arrive à Birmingham 1.25 a [illegible]
Arrive à Attala 4 40 a [illegible]
Arrive à Chattanooga 8 40 a [illegible]
Arrive à Burgin 2 30 p [illegible]
Arrive à Lexington 3 3 [illegible]
Arrive à Cincinnati 5 30 p [illegible]

La seule ligne ayant des [illegible] Cars pour New York via [illegible] arrivant à 1 30 P. M. le sec[illegible] trajet en moins de temps qu'[illegible] Nlle Orléans.

D. G. EDWARDS [illegible]
Gen'l Pass. Agent, [illegible]
Cincinnati, O. [illegible]
2 mars—

PATE[illegible]

For information and free Hand[illegible] MUNN & CO., 361 Broadway [illegible] Oldest bureau for securing pat[illegible] Every patent taken out by us [illegible] the public by a notice given free [illegible]

Scientific A[illegible]

Largest circulation of any scien[illegible] world. Splendidly illustrated [illegible] man should be without it. W[illegible] year: $1.50 six months. Ad[illegible] [illegible] 361 Broadway, New [illegible]

JOURNAUX FRA[illegible]

COURRIER DE FRANCE [illegible]

Dépositaire Génér[illegible]

L. DERMIGNY

126 W. 25th Street, N[illegible]

Envois par la Poste dans toute [illegible]

DEMANDEZ LA LIS[illegible]

Conditions spéciales aux [illegible]

FEUILLETO[illegible]

No 20. Commencé le 28 [illegible]

LA MARCHA[illegible]

—DES—

QUATRE SAIS[illegible]

—PAR—

M. MORPHY.

PREMIÈRE PARTI[illegible]

SERMENTS D'A[illegible]

XX

HAINE MATERNELLE

Me Lormier s'empressa de [illegible] à l'entrepreneur le cas [illegible] Leven ; mais Boucart ne [illegible] pour si peu. Il allait même [illegible] nouvelle raison décisive de se [illegible] encore plus implacable : il ne [illegible] plus rien, ni Dieu ni diable, [illegible] premier avocat de Paris !....

Chose stupéfiante, imprévue, [illegible] bel et bien résolu à quitter les [illegible] Lui qui naguère encore refusait [illegible] ce suprême sacrifice malgré [illegible] vives instances de sa femme, il [illegible] plissait tout à coup de [illegible]

C'était invraisemblable, [illegible] phénoménal, tout ce que l'on [illegible] mais c'était ainsi.

Oui, Boucart se retirait des [illegible] Donc l'opinion des gens, [illegible] portait déjà si peu auparavant, [illegible] plus lui importer du tout. Il [illegible] désormais braver impunément ; [illegible] ce de Me Lormier lui-même.

Son existence commerciale [illegible] triste était finie !....